



## Syndicat de la Propriété Privée Rurale d'Ille et Vilaine

SDPPR35 - Maison de l'Agriculture

Rond-point Maurice Le Lannoux - 35042 – RENNES – Cedex 14226

Tel : 07 69 35 35 08

e-mail : sdppr35@gmail.com

### Objet : Appel de cotisation 2024

Rennes, le *date de l'envoi du mail*

Madame, Monsieur,

Nous serions heureux de pouvoir vous compter parmi nos adhérents cette année. Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir votre bulletin d'adhésion, accompagné de votre cotisation, pour confirmer votre adhésion à notre syndicat.

Cette adhésion donne accès au **programme d'assurance responsabilité civile – défense recours** des propriétaires fonciers mis en place par notre Fédération Nationale.

Ce contrat a pour objet de garantir chaque adhérent de notre Syndicat Départemental contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en sa qualité de propriétaire de terrains - y compris les bois ou étendues d'eau à usage privatif pouvant s'y trouver - à raison des dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers.

La garantie s'applique notamment aux dommages causés par :

- L'assuré lui-même en tant que propriétaire adhérent du syndicat souscripteur.
- Les arbres et plantations de la propriété, y compris les dommages aux lignes électriques, téléphoniques ou autres, pour autant que l'assuré se conforme aux obligations et servitudes règlementaires.
- Les voies d'accès, mêmes ouvertes à la circulation publique, y compris leurs accessoires, lampadaires, panneaux de signalisation, pour autant qu'elles soient privatives de la propriété privée rurale assurée et que l'entretien dépende de celle-ci.
- Le matériel non automoteur utilisé pour les besoins du service.
- Les fautes commises par le personnel chargé de la surveillance ou de l'entretien de la propriété privée rurale.
- Les animaux :
  - Affectés à la garde de la propriété privée rurale,
  - Appartenant au personnel chargé de la surveillance ou de l'entretien de la propriété privée rurale (ou dont ils ont la garde),Sous réserve que la responsabilité civile de l'Assuré soit engagée sur le plan de la prolifération des nuisibles.

Pour bénéficier de cette couverture, il vous est donc demandé de remplir la déclaration de surface figurant dans le bulletin d'adhésion, en précisant les surfaces des terres que vous détenez dans chaque commune, et de nous les retourner au plus tôt avec votre règlement. Les terres que vous détiendriez en France dans d'autres départements sont aussi éligibles à cette couverture.

Cette assurance fait partie intégrante de votre cotisation 2024 sans coût supplémentaire, et nécessite que nous ayons reçu votre bulletin d'adhésion et déclaration de surface, accompagnés de votre cotisation.

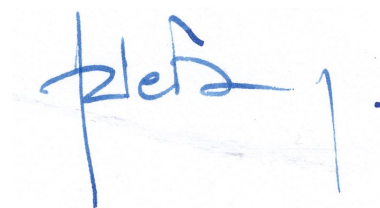
La cotisation, telle qu'elle a été décidée lors de notre dernière Assemblée Générale, se décompose de la manière suivante :

- **De 1 à 40 ha .....67 €**
- **A compter de 41 ha....67 € + 1,06 €/ha au-delà de 40ha**

Cette cotisation est déductible de vos revenus fonciers : sur demande nous vous adresserons votre facture.

En souhaitant vous compter parmi nos adhérents afin de défendre vos intérêts et ceux de la propriété privée rurale, nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Président  
Jacques de Farcy



PS : Vous pouvez régler votre cotisation par chèque ou virement bancaire.

Dans les deux cas, renvoyez votre bulletin d'adhésion dûment complété, par courriel ou courrier postal.

IBAN du syndicat : FR76 1558 9351 7608 6377 4624 405

BIC : CMBRFR2BARK

Titulaire du compte : SYND AGRIC PROPRIETE RUR I ET V

Si vous optez pour le virement, n'omettez pas de préciser le motif :

vos nom et prénom, ou nom de société, et à titre de référence le nombre d'hectares déclaré.

( exemple : Françoise Dupont ou GFA des Champs, 52 ha)

**Bulletin d'adhésion 2024**

au Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale d'Ille-et-Vilaine,

SDPPR35 - Maison de l'Agriculture - CS 14226 - 35042 RENNES Cedex

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_

Téléphone mobile : \_\_\_\_\_

Date :

Signature

**Déclaration de surface**

Commune de :	Code postal :	Surface en ha :
<b>Surface totale</b>		

**Calcul de la cotisation :**

Cotisation forfaitaire (jusqu'à 40 ha) ..... 67 €

Surfaces au-delà de 40 ha : ..... x 1,06€ = .....

TOTAL .....

**A nous retourner dès que possible** par courriel ou courrier postal avec votre règlement

- par virement bancaire IBAN : FR76 1558 9351 7608 6377 4624 405
- Par chèque bancaire à l'ordre de SDPPR35
- Je souhaite recevoir un reçu fiscal